

Refus de résiliation de mon contrat assurance auto

Par annalesia, le 02/10/2009 à 11:18

Bonjour,

n'ayant pas reçu l'avis d'échéance de mon contrat j'ai contacté mon assureur pour le réclamer. dès réception j'ai adressé un courrier de résiliation en RAR faisant valoir mes droits (délai de 20 jours pour résiliation/loi chatel). ma compagnie d'assurance refuse ma résiliation prétextant qu'un premier avis m'a été expédié dans les temps et que je ne peux prouver que je ne l'ai pas reçu. que dois-je faire? merci

Par cloclo7, le 02/10/2009 à 15:14

c'est à la compagnie de prouver qu'elle vous l'a envoyé et que vous l'avez reçu, la preuve négative en droit français n'existe pas

Par annalesia, le 06/10/2009 à 10:58

merci d'avoir répondu.... j'informerai de la suite